

# VILLE DE GUINGAMP

## Débat d'Orientations Budgétaires 2021

Conseil municipal du 15 février 2021



# Débat d'orientations budgétaires : obligations légales

- L'article L.2312 du Code Général des Collectivités Territoriales impose aux communes de 3 500 habitants et plus, la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires, dans les 2 mois précédant le vote du budget
- La loi du 27 janvier 2014 (MAPTAM) précise qu'un débat doit avoir lieu au sein du conseil municipal sur les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés.
- La Loi n°2015-991 du 7 août 2015 « loi NOTRe » commande de prendre une délibération spécifique relative au rapport présenté par l'exécutif sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette.
- La Chambre Régionale des comptes demande à ce que les recettes soient suffisamment détaillées dans le Programme Pluriannuel d'Investissement

# PLAN

## 1. Contexte financier du budget 2021

## 2. La situation financière de la ville

Les résultats prévisionnels de 2020

## 3. Les orientations 2021

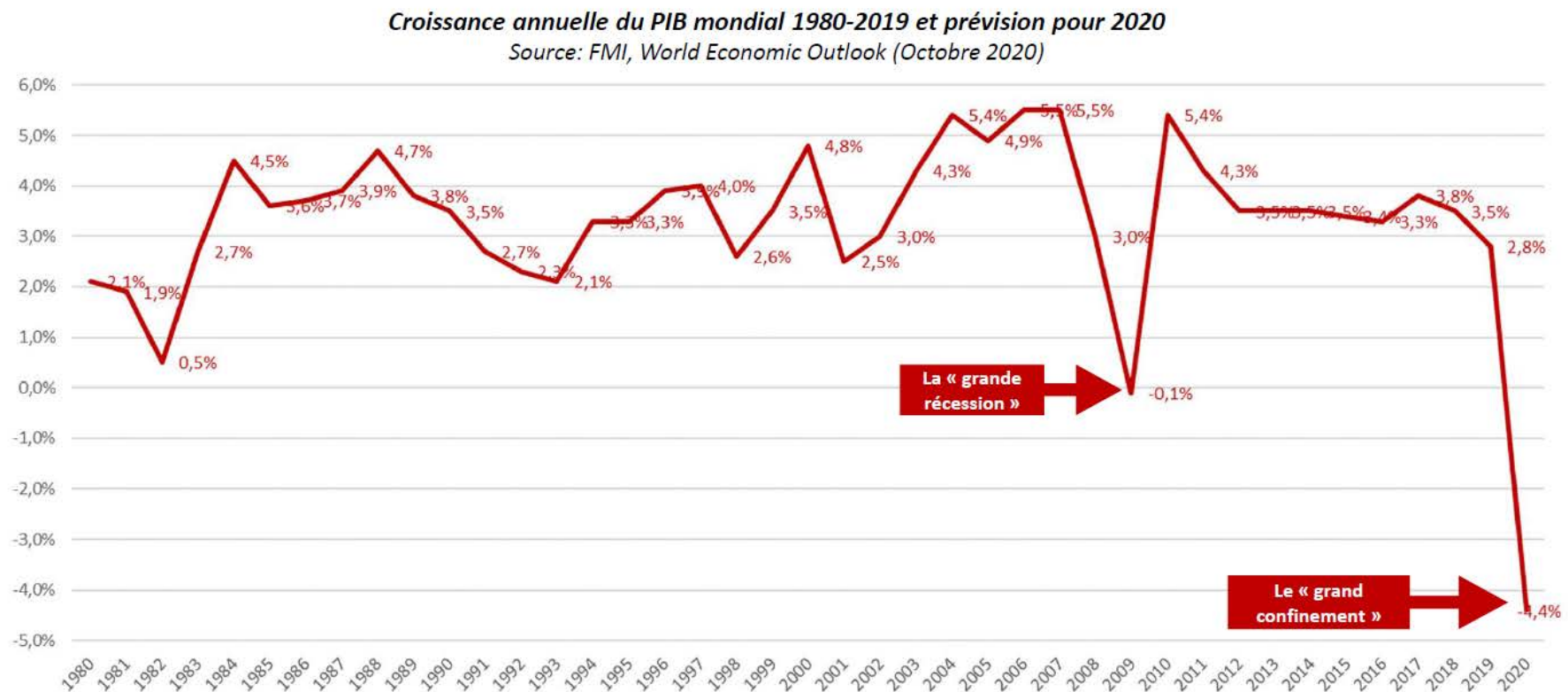
# Contexte financier du budget 2021



**Les orientations budgétaires 2021 s'inscrivent dans un calendrier et un contexte économique international exceptionnel et inédit marqué par la crise sanitaire.**

# LF 2021 Contexte international

➤ D'un point de vue mondial, le taux de croissance 2020 chute à un niveau historiquement bas en s'orientant sur une prévision de  $-4.4\%$  d'après le FMI, soit un niveau jamais atteint depuis la dépression de 2008.



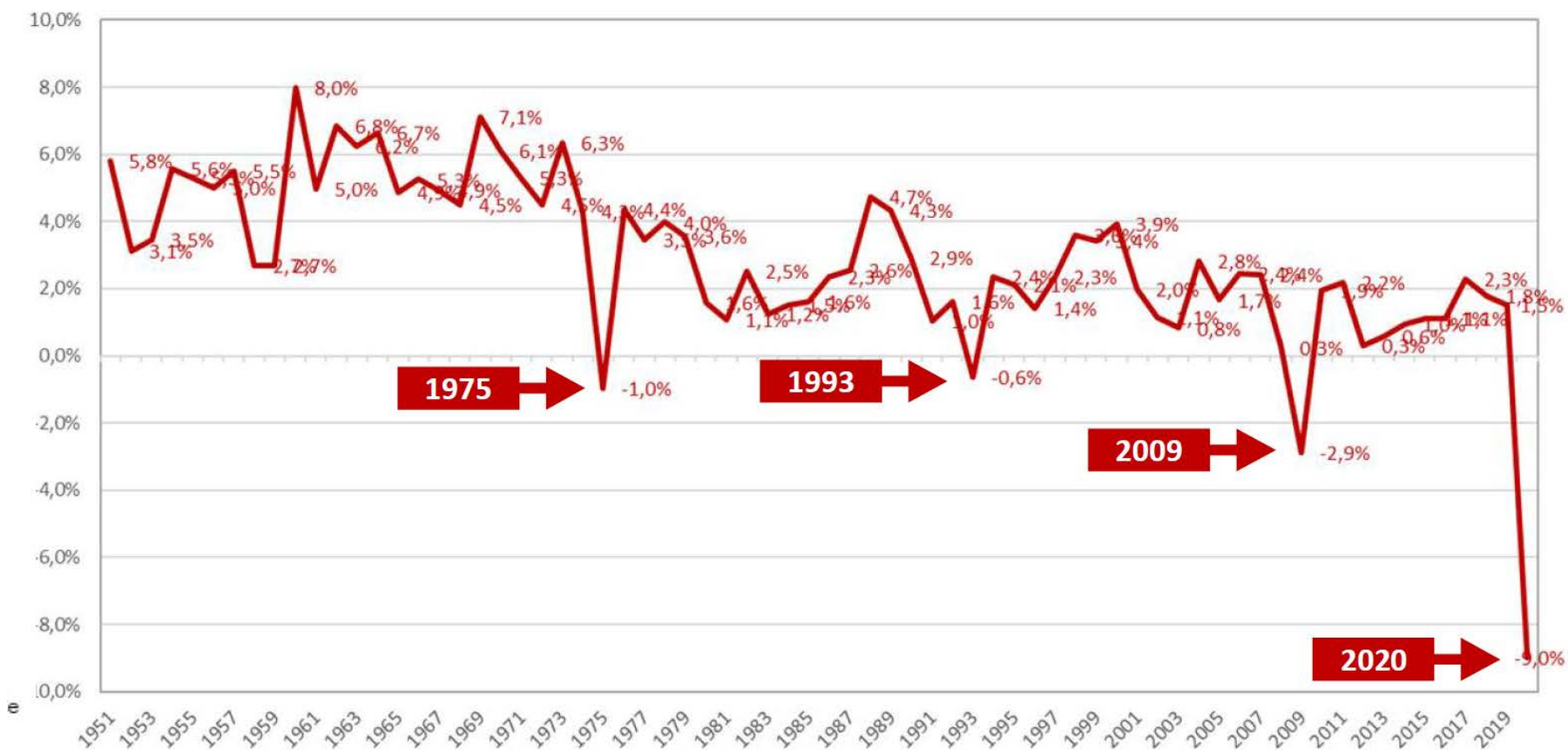
# LF 2021 Contexte international

- La zone euro est tout aussi impactée avec une hypothèse de croissance de  $-8.3\%$ .
- Néanmoins, les marchés financiers sont pour l'instant stables et les taux d'intérêt sont toujours à un niveau très bas.

# LF 2021 Contexte national

- A l'échelle nationale, le PIB diminuera de près de 11% en 2020.

*Croissance du PIB français 1950-2020*



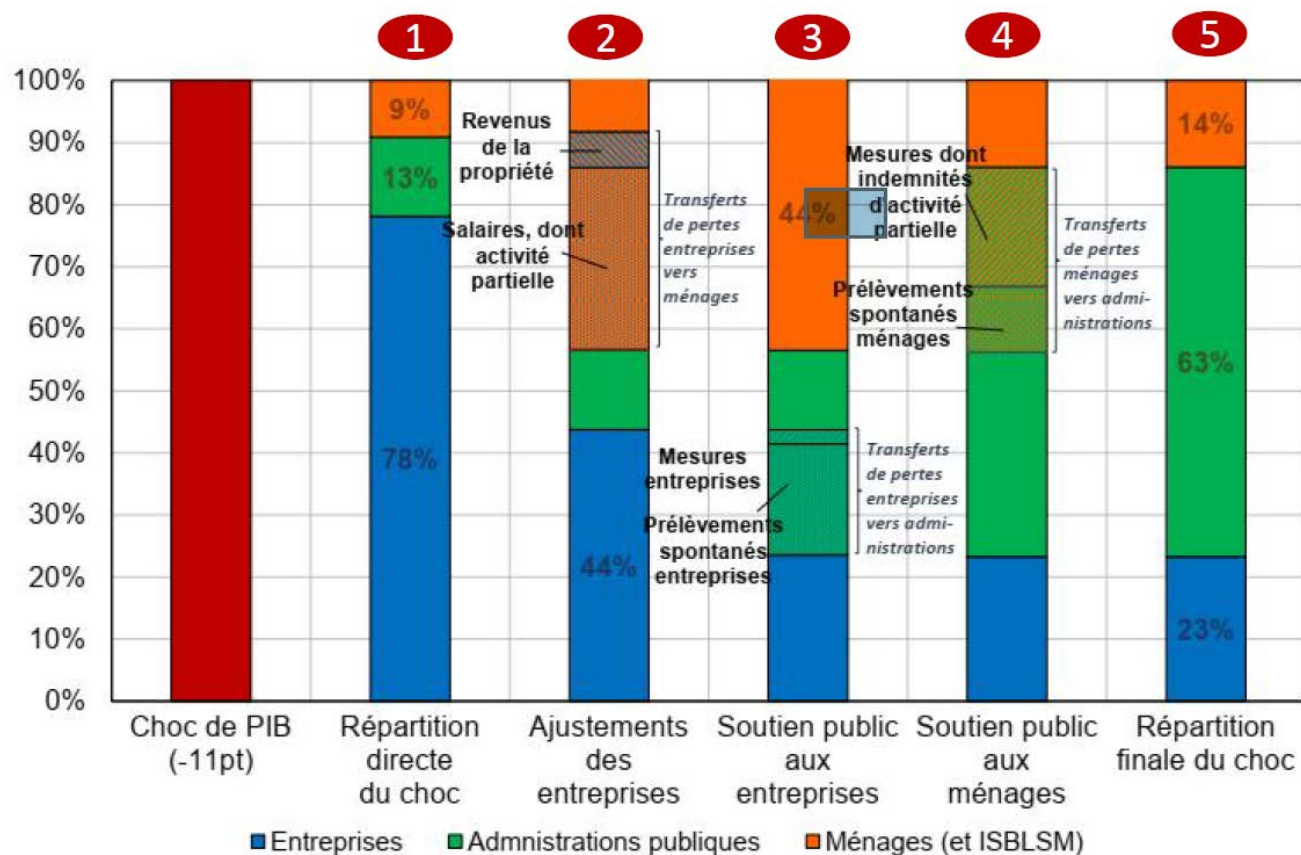


# LF 2021 Contexte national

Un choc largement absorbé par l'Etat grâce aux stabilisateurs et aux mesures de soutien

Sur l'ensemble de l'année 2020, les marges d'ajustement permettent aux entreprises d'amortir 70% de la baisse de la valeur ajoutée et les mesures mises en place réduisent de 70% la baisse de revenu qui aurait été subie par les ménages.

Partage des pertes liées à la crise entre les agents de l'économie  
(source Rapport économique, social et financier)





# LF 2021 Contexte national

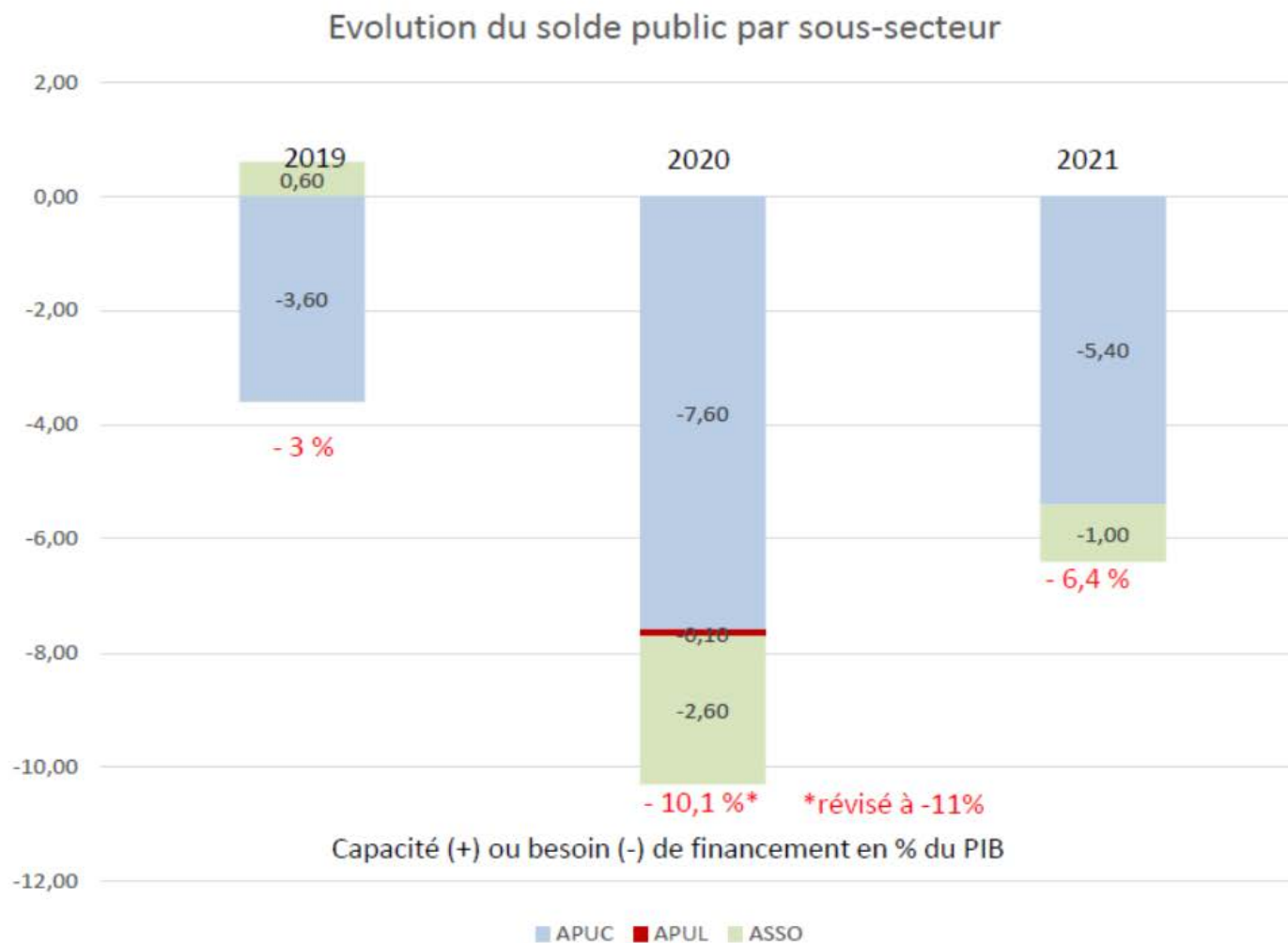
➤ La Loi de Finances (LF) 2021 a été présentée avec une hausse du PIB de + 8% pour l'année prochaine correspondant à un rebond de croissance plus important que la moyenne de la zone euro mais ne compensant pas la récession de 2020.

De plus, il en ressort :

➤ un niveau de déficit public dégradé à -6,4 % mais qui s'améliore par rapport à 2020 (-10%)

# LF 2021 Contexte national

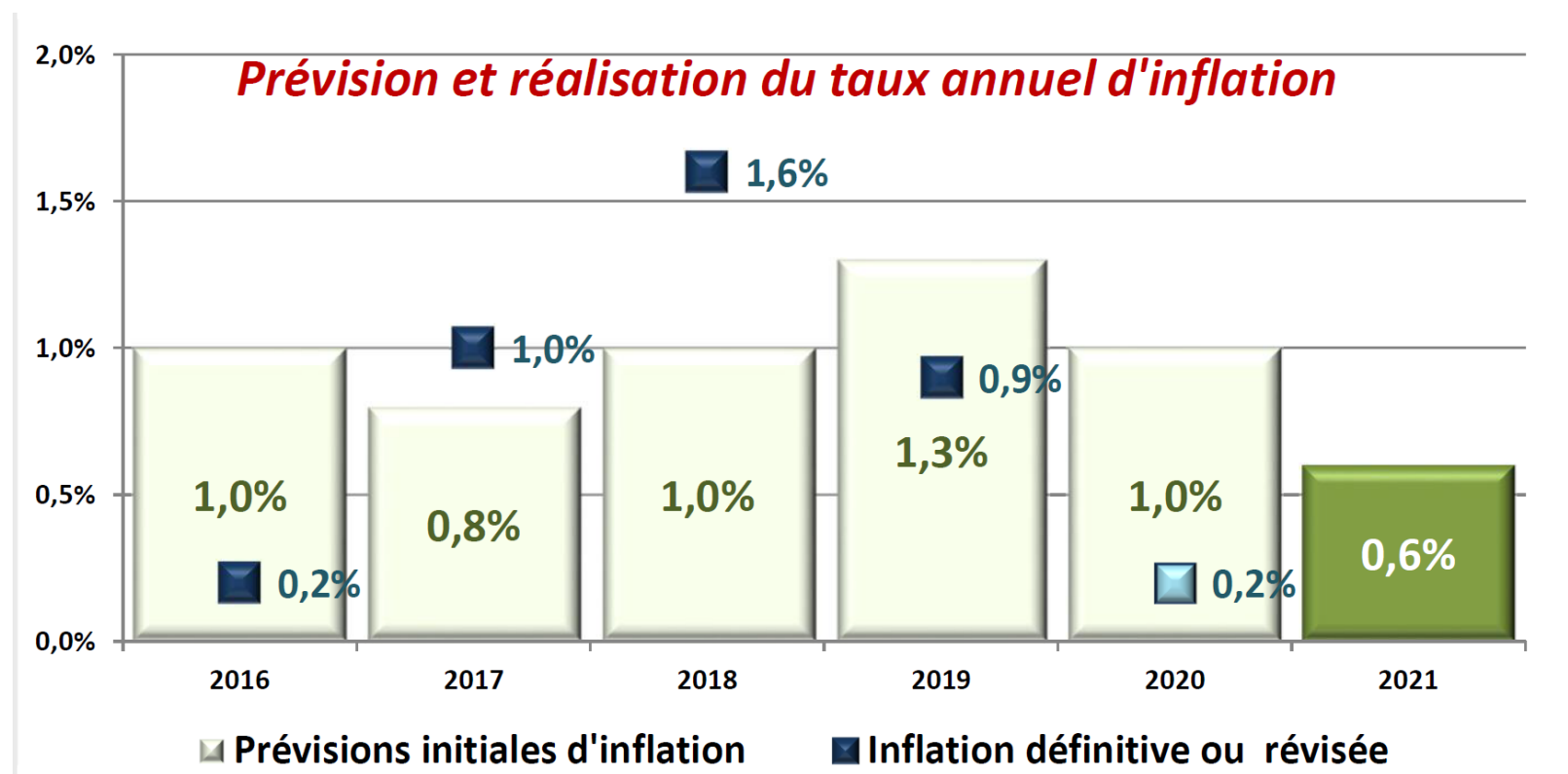
➤ un niveau de déficit public dégradé à -6,4 % mais qui s'améliore par rapport à 2020 (-10%)



APUC : Administration Publique Centrale = Etat - APUL : Administrations Publiques Locales - ASSO = Sécurité Sociale

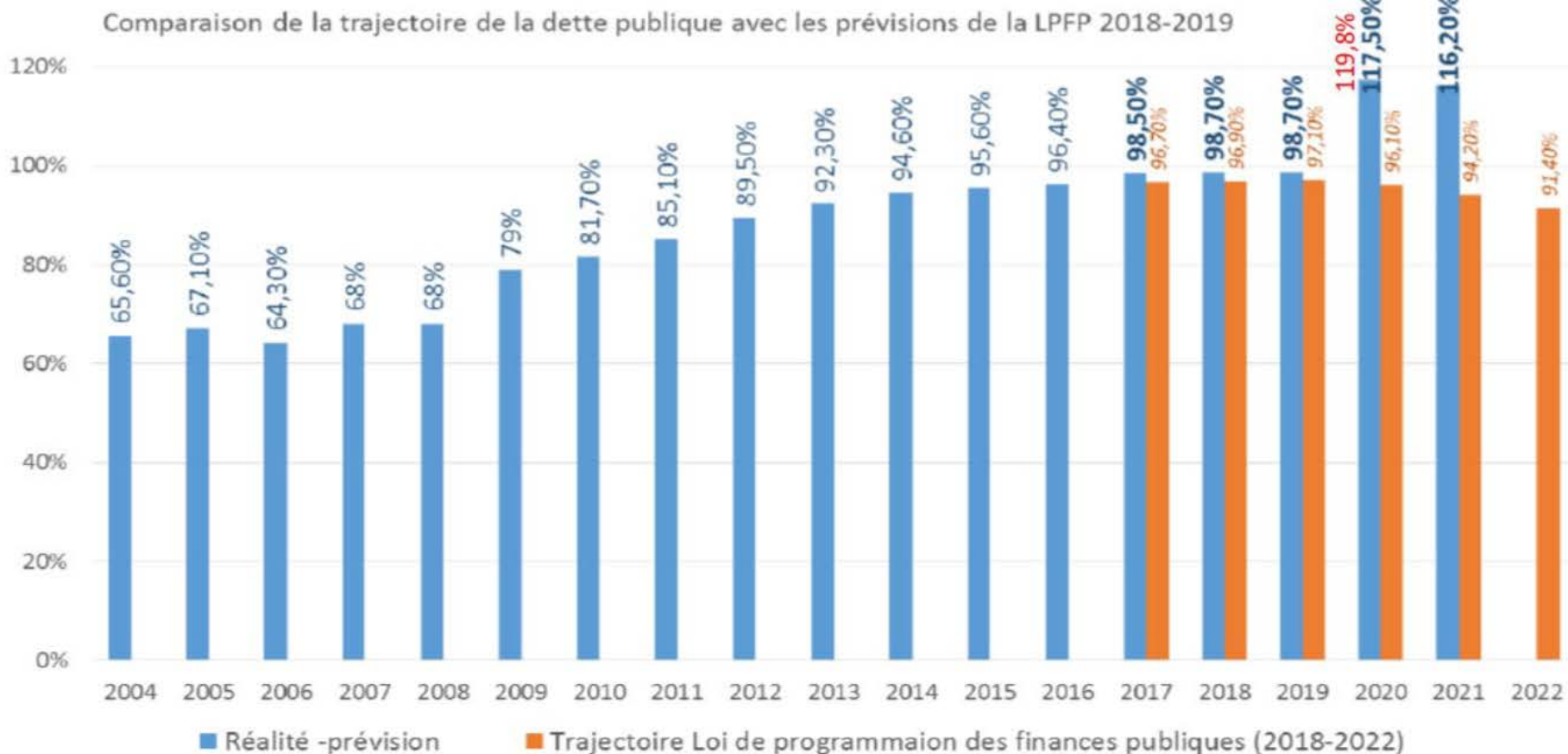
# LF 2021 Contexte national

➤ un taux d'inflation prévisionnel pour 2021 de 0,6 % contre à peine + 0,5 % en 2020;



# LF 2021 Contexte national

➤ Un taux d'endettement (dette / PIB) proche de 120% du PIB en 2020 pour redescendre à 116% en 2021 (2 600 Mds d'€). Sous l'effet de la crise sanitaire, l'endettement de l'Etat augmente de 15 points.



# LF 2021 Contexte national

- Compte tenu de la neutralité financière de la réforme fiscale et la faible revalorisation forfaitaire des bases (0.2%), le produit fiscal évoluera peu en 2021.
- Le montant de la DGF reste maintenu à son niveau antérieur soit 26.8 milliards d'€ répartis pour 18.3 pour les communes et EPCI et 8.4 pour les départements.
- La progression de la péréquation au sein de la DGF :
  - DSU : + 90 M€
  - DSR : + 90 M€
  - Aucune hausse pour la DNP en 2021

# LF 2021 Contexte national

## La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales

80% des contribuables sont totalement exonérés de TH en 2021.

Pour les autres redevables, (20% des contribuables), ils bénéficieront d'un dégrèvement à hauteur de 30% en 2021 puis 65% en 2022 pour en être totalement exonérés en 2023.

En 2021, les communes ne percevront plus de produit TH sur les résidences principales, les 20% des contribuables encore soumis à la TH paieront directement à l'Etat.

Les communes ne percevront plus les compensations fiscales de TH issues des précédentes réformes.

En contrepartie, elles bénéficieront du transfert de la taxe des compensations sur le foncier bâti des départements. Pour garantir une compensation à l'euro près, un mécanisme de coefficient correcteur a été mis en place.

# LF 2021 Contexte national

## La simplification de la taxe sur l'électricité

L'article 13 du PLF 2021 organise la simplification de la taxation de l'électricité par le regroupement de sa gestion au sein d'un guichet unique à la DGFIP. Les collectivités qui disposaient encore d'un pouvoir de modulation des tarifs de la taxe le perdront.

La taxation actuelle repose sur 3 taxes différentes bénéficiant à l'Etat, aux départements et au bloc communal dont la gestion est assurée par différentes structures et dont les tarifs communaux et départementaux peuvent être modulés sur délibération<sup>3</sup>

La mise en œuvre de l'article 13 conduit à :

Une taxe unique (la TIFCE) avec trois quotes-parts bénéficiant à l'Etat, aux départements et au bloc communal

Une taxe dont la gestion sera assurée par la seule DGFIP

Et à un tarif unifié national



# LF 2021 Contexte national

## La simplification de la taxe sur l'électricité

En 2021, le coefficient appliqué ne pourra pas être inférieur à 4, il sera toujours possible de délibérer pour fixer les coefficients de 4, 6, 8, 8.5 et en l'absence de délibération le coefficient 4 s'appliquera

En 2022, le coefficient appliqué ne pourra être inférieur à 6

En 2023, les coefficients seront supprimés (pas de possibilité de modification de la taxe) et le tarif sera de facto calculé à partir du coefficient de 8.5 non modifiable.

A Guingamp, cette taxe a été instituée en 2015 au taux de 6, elle procure une recette annuelle de 110 000 € en 2020.

L'impact ne se fera donc sentir qu'en 2023. (+ 60 000 €)

# LF 2021 Contexte national

## L'application progressive de la date d'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA

Après deux années de report, l'article 251 de la LF 2021 propose une mise en œuvre progressive.

2021 aux dépenses éligibles des collectivités recevant le FCTVA en année N

2022 aux dépenses éligibles des collectivités recevant le FCTVA en année N+1

2023 pour toutes les collectivités

Cette réforme consiste à mettre en place une procédure informatisée permettant un calcul automatique du FCTVA à partir des imputations comptables des dépenses.

Si la réforme ne modifie pas les rythmes de versement, ni son taux (16,404 %), sa mise en place modifie l'assiette des activités éligibles au FCTVA.

Ainsi, certaines dépenses qui jusqu'à présent bénéficiaient du fonds ne le sont plus tandis que d'autres, jusqu'ici inéligibles, y ont été incluses.

Parmi les dépenses devenant éligibles figure la construction ou l'acquisition de bâtiments que les collectivités n'utilisent pas pour leur propre usage et mettent à disposition de tiers.

Le FCTVA est évalué à 6.546 milliards d'€, soit + 546 millions par rapport à 2020.



# LF 2021 Contexte national

**La suppression de la taxe funéraire** instituée dans certaines communes portant sur les convois, les inhumations et les crémations. Le rendement de cette taxe atteignait en 2017 5.8 M€ réparti entre près de 400 communes dont ¼ pour la seule commune de Marseille.

Cette taxe n'existe pas à GUINGAMP.

**Des adaptations sont apportées à la taxe d'aménagement** en vue notamment de lutter contre l'artificialisation des sols, le taux peut être porté à 5% en cas de nécessité de réaliser des travaux de restructuration ou de renouvellement urbain dont l'objectif est de favoriser l'attractivité. Il est également prévu le transfert de la gestion de cette taxe de la DDT à la DGFIP.

# LF 2021 Les dotations

**26,75 Milliards d'€** : montant de la DGF pour 2021. Stabilité par rapport à 2020

**1,8 Milliard d'€** : Dotations de soutien à l'investissement local allouées aux communes et EPCI

**1 046 Millions d'€** : Dotation d'équipement des territoires ruraux ( DETR) (identique à 2020)

**570 Millions d'€** : Dotation de soutien à l'investissement local ( identique à 2020)

**150 Millions d'€** : Dotation politique de la ville

**950 millions d'€** : DSIL plan de relance dédié à la rénovation énergétique des bâtiments publics

# La situation financière de la ville



# priorités d'actions et stratégie financière

## Priorités d'actions

- La transition écologique : la biodiversité, les circulations douces, la rénovation énergétique ...
- Une ville attractive et de projets , active, vivante, sportive et de cultures partagées
- Une ville patrimoniale et touristique
- L'embellissement de l'espace public
- Une ville solidaire intergénérationnelle

## Objectif 1

Un niveau d'investissement élevé : une ville engagée dans une dynamique d'attractivité et de relance de l'économie

## Objectif 3

Poursuivre la mobilisation des financements externes et saisir les opportunités

## Objectif 4

Stabilité des taux d'imposition

## Objectif 2

Le maintien d'une situation financière solide , une capacité d'investissement à préserver au maximum et une évolution des dépenses de fonctionnement contenue

## Objectif 5

Activer les leviers d'optimisation des recettes et des dépenses de gestion

# Un pilotage centré sur les politiques publiques permettant la déclinaison du projet politique en projet d'administration pour les services

**Optimiser la gestion** : développer une démarche de prévision et d'évaluation des politiques publiques qui s'inscrive dans la continuité et la modernisation des modes de gestion et de décision

**S'interroger sur la qualité, l'efficacité des actions et la satisfaction des Guingampais** et de manière générale au niveau de réponse aux attentes et besoins des habitants

**Permettre aux élus d'avoir une vision synthétique des actions** entreprises et de réfléchir en toute sérénité aux décisions, aux priorisations qu'il convient d'effectuer

**Accroître la lisibilité des actions** aussi bien auprès des citoyens que des agents

Le budget 2021 est préparé dans cette logique.



# Le résultat 2020



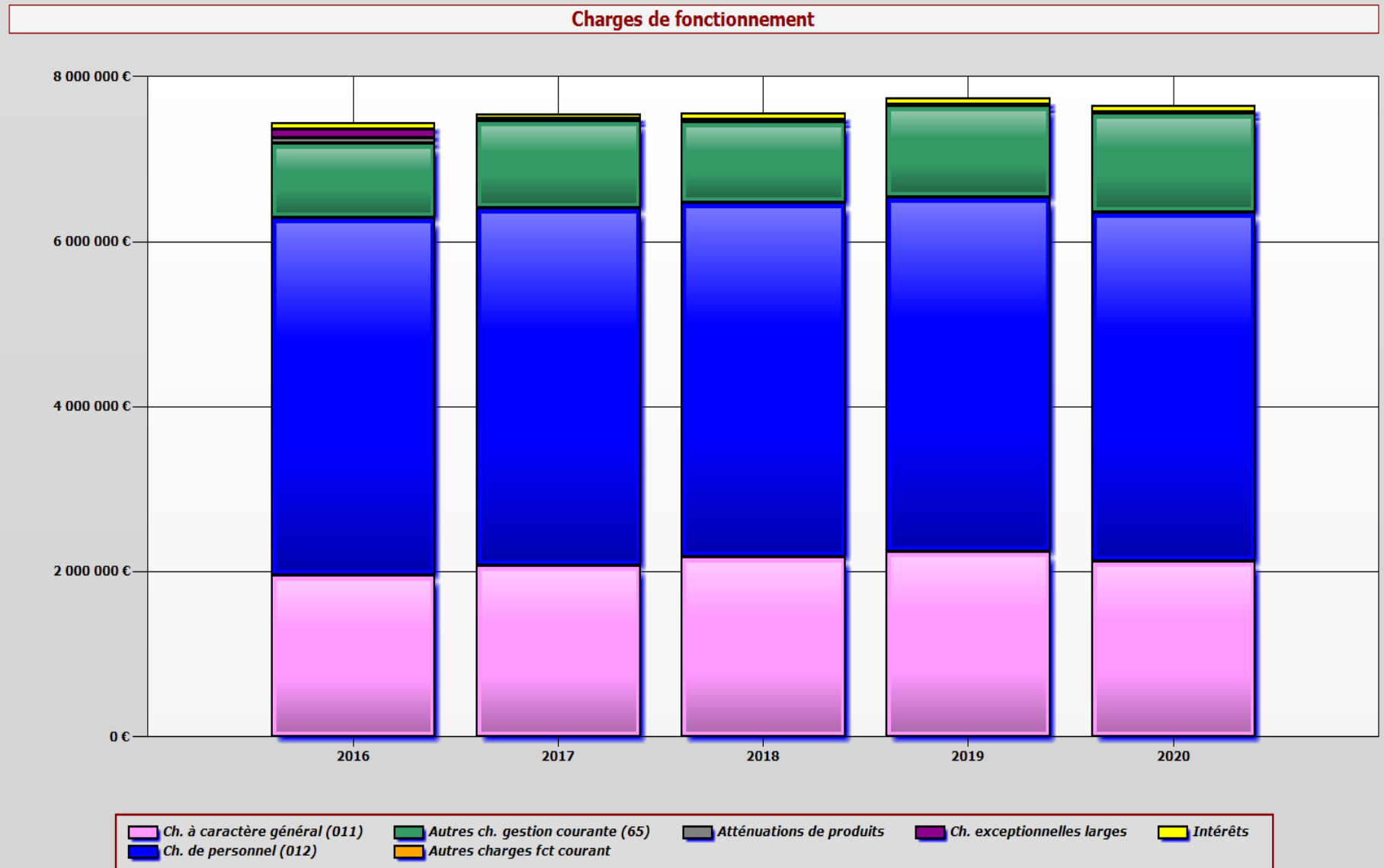
# 2020 Dépenses de fonctionnement

	2016	2017	2018	2019	2020
Charges à caractère général	1 962 391,35	2 085 416,00	2 182 541,00	2 251 049,00	2 128 342,00
Charges de personnel	4 330 339,37	4 331 459,00	4 300 587,00	4 293 024,00	4 229 386,00
Autres charges de gest° courante (yc groupes d'élus)	905 062,00	1 047 715,00	976 096,00	1 107 352,00	1 204 635,00
Atténuations de produits	59 512,00	15 655,00	8 951,00	4 140,00	780,00
<b>Dépenses de Gestion</b>	<b>7 257 304,72</b>	<b>7 480 245,00</b>	<b>7 468 175,00</b>	<b>7 655 565,00</b>	<b>7 563 143,00</b>
Variation en volume	- 201 785,32	222 940,28	- 12 070,00	187 390,00	- 92 422,00
<b>Variation en %</b>	<b>- 2,71</b>	<b>3,07</b>	<b>- 0,16</b>	<b>2,51</b>	<b>- 1,21</b>

En 2019, l'augmentation des charges étaient dues aux travaux de réfection des archives de la mairie suite à l'incendie pour 170 000 € et remboursé par l'assurance. La crise de 2020, a occasionné des dépenses supplémentaires liées aux protocoles sanitaires ( + 111 865 €) mais aussi des dépenses non réalisées ( -114 700 €), s'ajoutant à cela les spectacles et manifestations culturelles reportées. (- 58 700 €)

# 2020 Dépenses de fonctionnement

## Evolution des charges de fonctionnement



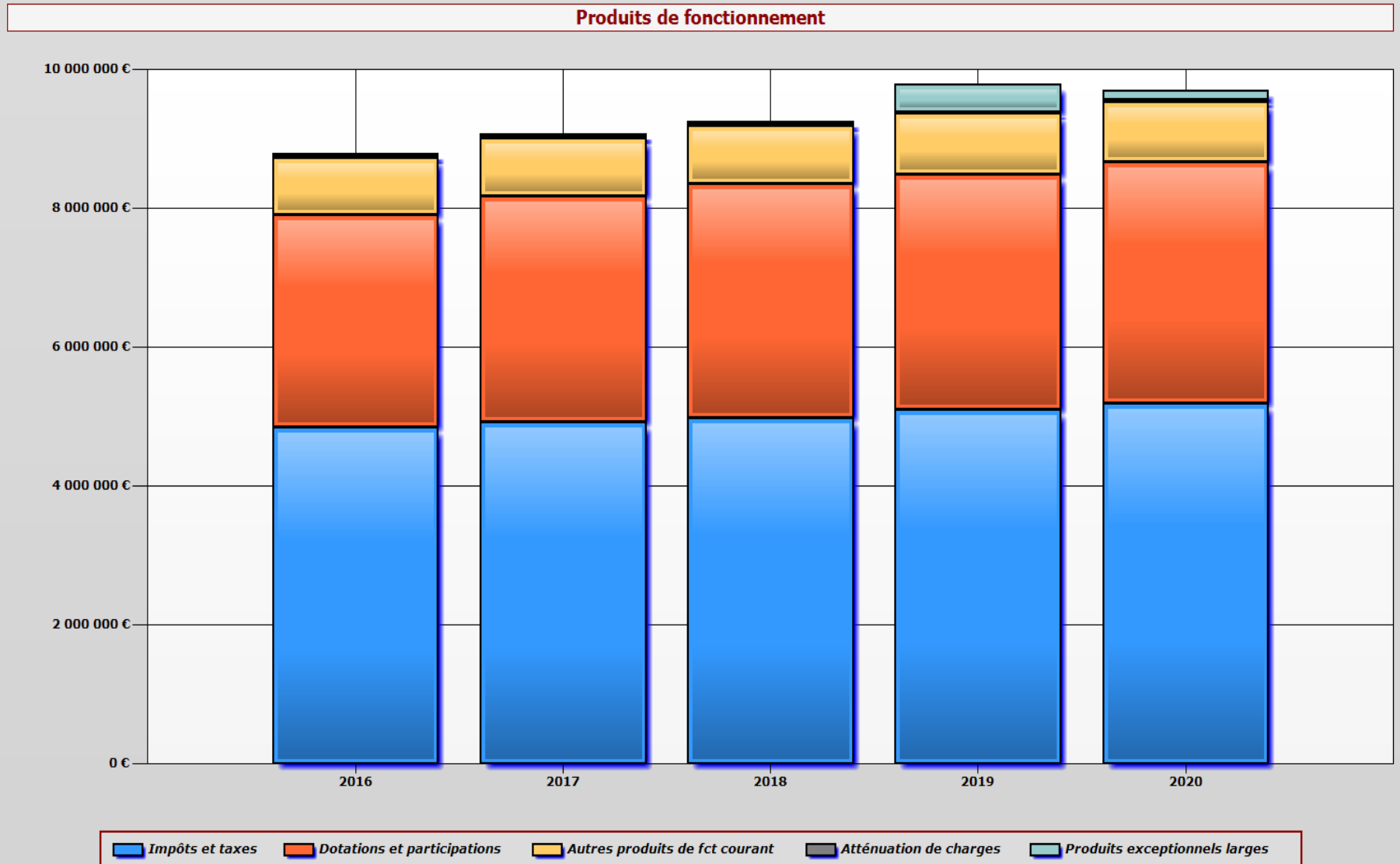
# 2020/ recettes de fonctionnement

(hors produits exceptionnels)

	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Impôts et taxes</b>	<b>4 842 787,00</b>	<b>4 915 562,96</b>	<b>4 975 789,00</b>	<b>5 097 691,00</b>	<b>5 197 189,00</b>
Contributions directes	3 203 821,00	3 297 156,40	3 347 976,00	3 386 298,00	3 478 415,00
Dotation communautaire reçue	1 191 805,00	1 191 805,00	1 174 683,00	1 245 133,00	1 245 133,00
Attribution FPIC	117 292,00	91 459,00	108 169,00	89 100,00	94 316,00
Solde impôts et taxes	329 869,00	335 142,56	344 961,00	377 160,00	379 325,00
<b>Dotations et participations</b>	<b>3 072 054,45</b>	<b>3 262 916,29</b>	<b>3 377 812,00</b>	<b>3 395 896,00</b>	<b>3 479 182,00</b>
DGF	2 273 845,00	2 383 874,00	2 511 100,00	2 560 710,00	2 551 568,00
Compensations fiscales	261 768,00	284 873,00	296 644,00	303 907,00	328 167,00
Solde participations diverses	536 441,45	594 169,29	570 068,00	531 279,00	599 447,00
<b>Autres produits fct courant</b>	<b>821 166,46</b>	<b>832 025,01</b>	<b>832 025,01</b>	<b>875 052,00</b>	<b>860 609,00</b>
Produits des services	612 799,46	575 868,24	553 444,00	573 114,00	497 979,00
Produits de gestion	208 367,00	256 156,77	284 939,00	301 938,00	362 630,00
<b>Atténuations de charges</b>	<b>15 391,94</b>	<b>33 576,21</b>	<b>10 108,00</b>	<b>25 061,00</b>	<b>30 133,00</b>
<b>PROD. FCT COURANT</b>	<b>8 751 399,85</b>	<b>9 044 080,47</b>	<b>9 202 092,00</b>	<b>9 393 700,00</b>	<b>9 567 113,00</b>
<b>Variation en volume</b>	<b>- 343 380,00</b>	<b>292 680,62</b>	<b>158 011,53</b>	<b>191 608,00</b>	<b>173 413,00</b>
<b>Variation en %</b>	<b>-3,95%</b>	<b>3,34%</b>	<b>1,75%</b>	<b>2,08%</b>	<b>1,85%</b>

# 2020/ recettes de fonctionnement

## Evolution des produits de fonctionnement



# 2020/ recettes de fonctionnement

## La structure de nos recettes de fonctionnement

Contribuables  
22%

Usagers  
8%

autres  
4%



Etat  
49%

GPA  
12%

Produits de  
cession  
3%

Autres  
collectivités  
2%

# LF 2020/ recettes de fonctionnement

Des recettes de gestion en hausse en 2020:

- malgré une légère baisse de la DGF ( -0,4%) et des produits des services liée notamment à la crise sanitaire ( restauration, garderie, clsh, théâtre,,,) également en baisse ( -13,1%),

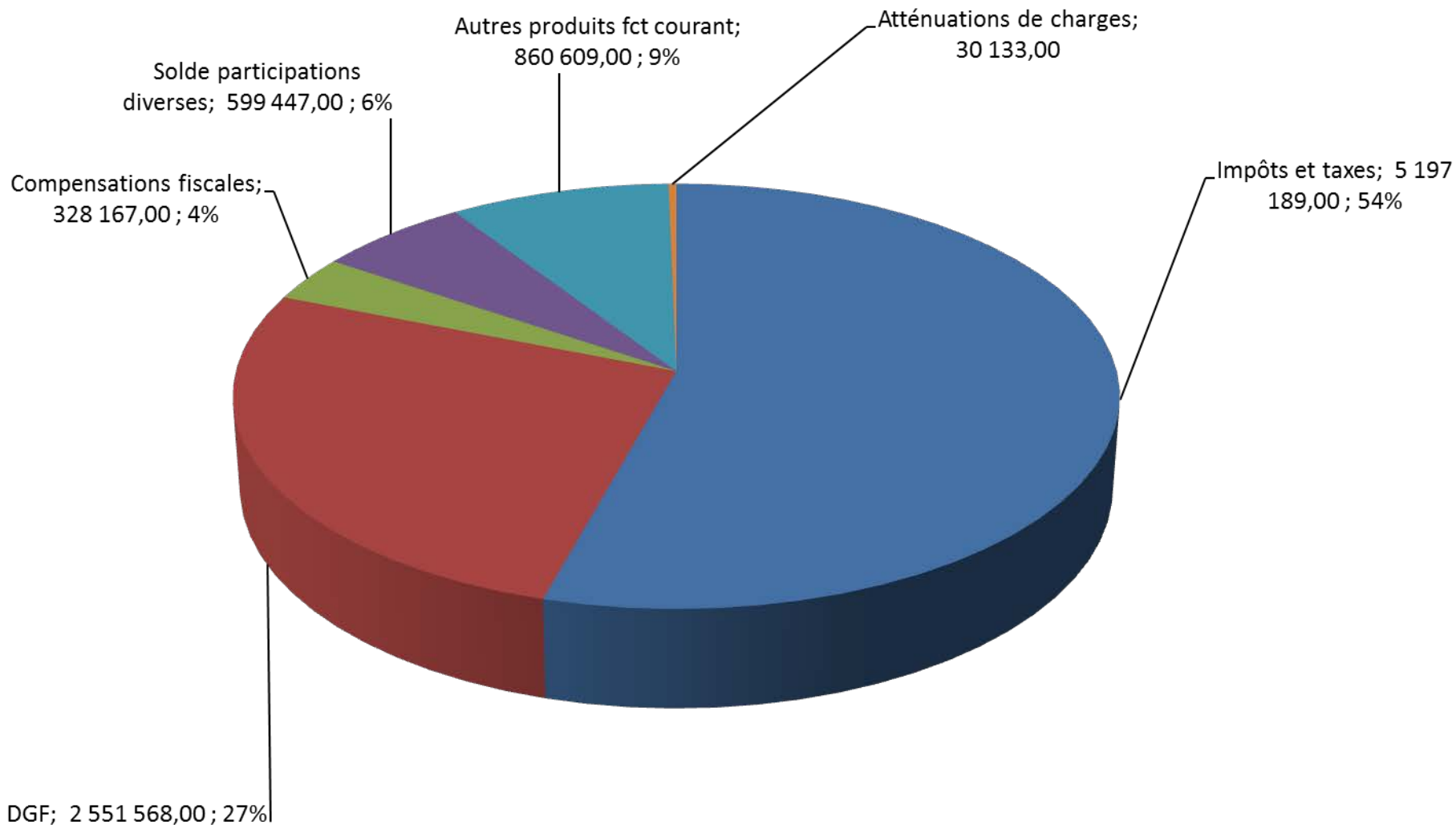
- mais l'augmentation des compensations fiscales (+8%), l'augmentation mécanique des bases d'imposition ( +0,9%) et du revenu des immeubles (+20,1%)

## Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement

2016	2017	2018	2019	2020
2 273 845	2 383 874	2 511 100	2 560 710	2 551 568
-5.47%	+ 4.84%	+ 5.3%	+ 1.98%	-0,4%



# Part de la Dotation Globale de Fonctionnement dans les recettes de fonctionnement 2020



# Résultats 2020

En section de fonctionnement :

**Recettes de gestion**  **+ 1.85 %**

**Dépenses de gestion**  **- 1,21 %**

# Impact du Covid sur les finances de la ville

## ❖ 2020

### ○ Dépenses supplémentaires :

- Prime covid 19 : 30 615 €
- Achat de masques : 27 000 € (Subvention 11 000 €)
- Produits désinfectants : 25 000 €
- Matériels pour désinfection : 3 000 €
- Etude pour aide aux commerçants : 6 000€
- Construction de terrasses en bois : 11 000€
- Subvention Guing'envie : 7 000€
- Subventions exceptionnelles associations caritatives : 8 500 €
- Fête foraine ( sécurité...) : 4 500 €

**Total : 111 865 €**

# Impact du Covid : Point RH

Les mesures "période covid"

Du 17 mars au 10 mai 2020	Rémunération de base	Régime indemnitaire	Prime spécifique	Prime annuelle	RTT	Congés
Présence physique	Maintenue	maintenu	22€/jour	Maintenue	Maintenu	Maintenu - 5 jours mini obligatoire
congé	Maintenue	maintenu	0	Maintenue	Maintenu	Maintenu - 5 jours mini obligatoire
maladie	Maintenue	refaction après 25 jours	0	Maintenue	écrêtement	Maintenu - 5 jours mini obligatoire
garde enfant	Maintenue	maintenu	0	Maintenue	écrêtement	Maintenu - 5 jours mini obligatoire
autorisation d'absence	Maintenue	maintenu	0	Maintenue	écrêtement	Maintenu - 5 jours mini obligatoire

	en jour
Nbre de jours d'arrêts maladies calendaires	275
dont liés au covid	138
Nbre de jours travaillables	3567
Nombre de journées travaillées	1455
Nombre de jours d'ASA	1566
Nombre de jours de congés, rtt posés (hors agent annualisés)	546

Coût : 30 615€  
versée à 99 agents  
/118

Les congés planifiés ont été maintenus et obligation de poser au moins 5 jours sur la période

# Impact du Covid sur les finances de la ville

## ❖ 2020

### ○ Dépenses non réalisées

- Repas du 11 novembre + colis personnes âgées: 13 000 €
- Fête de la St Loup : 37 000 €
- Feux d'artifice : 7 700 € (30% versé pour une avance de trésorerie à déduire sur les feux de 2021)
- Réception et cérémonies : 13 000 €
- Salaires techniciens au théâtre : 5 000 €
- Repas dans les restaurants scolaires et garderies: 30 000 €
- Transport scolaire : 9 000 €

**Total : 114 700 €**

# Impact du Covid sur les finances de la ville

## ❖ 2020

### ○ Recettes non réalisées

- Remboursement spectacles: 14 000 €
- Spectacles non réalisés : 20 000 €
- Abonnements médiathèque : 3 000 €
- Facturation prestations scolaires et périscolaires: 60 000 €
- Ateliers théâtre et dessin non facturés : 3 000 €
- Marché de plein air non facturé : 5 000 €
- Occupation du domaine public (terrasses) : 1 800 €
- Centre de loisirs : 6 000 €

**Total : 112 800 €**

# Impact du Covid sur les finances de la ville

## ❖ 2020

### ○ Récapitulatif :

- ❖ Dépenses supplémentaires : 111 865 €
- ❖ Dépenses non réalisées : 114 700 €
- ❖ Recettes non réalisées : 112 800 €

**Total charges pour la ville : 109 965 €**



# Principaux investissements réalisés en 2020

❖ La poursuite des travaux de rénovation de la Prison afin d'accueillir l'INSEAC à la rentrée 2021.



❖ Les travaux de rénovation du groupe médical avec une installation des médecins début février 2021



❖ Travaux dans les bureaux du service Finance, travaux d'aménagement au CSA ( pour location), la rénovation des locaux de Kerpaour



❖ l'ouverture en février de Central park, le nouvel espace ludique place Saint Sébastien

# Principaux investissements réalisés en 2020

- ❖ le changement des revêtements de sol dans les hall SDA et Dulac au parc de Kergoz,



- L'acquisition de l'hôtel de la Monnaie

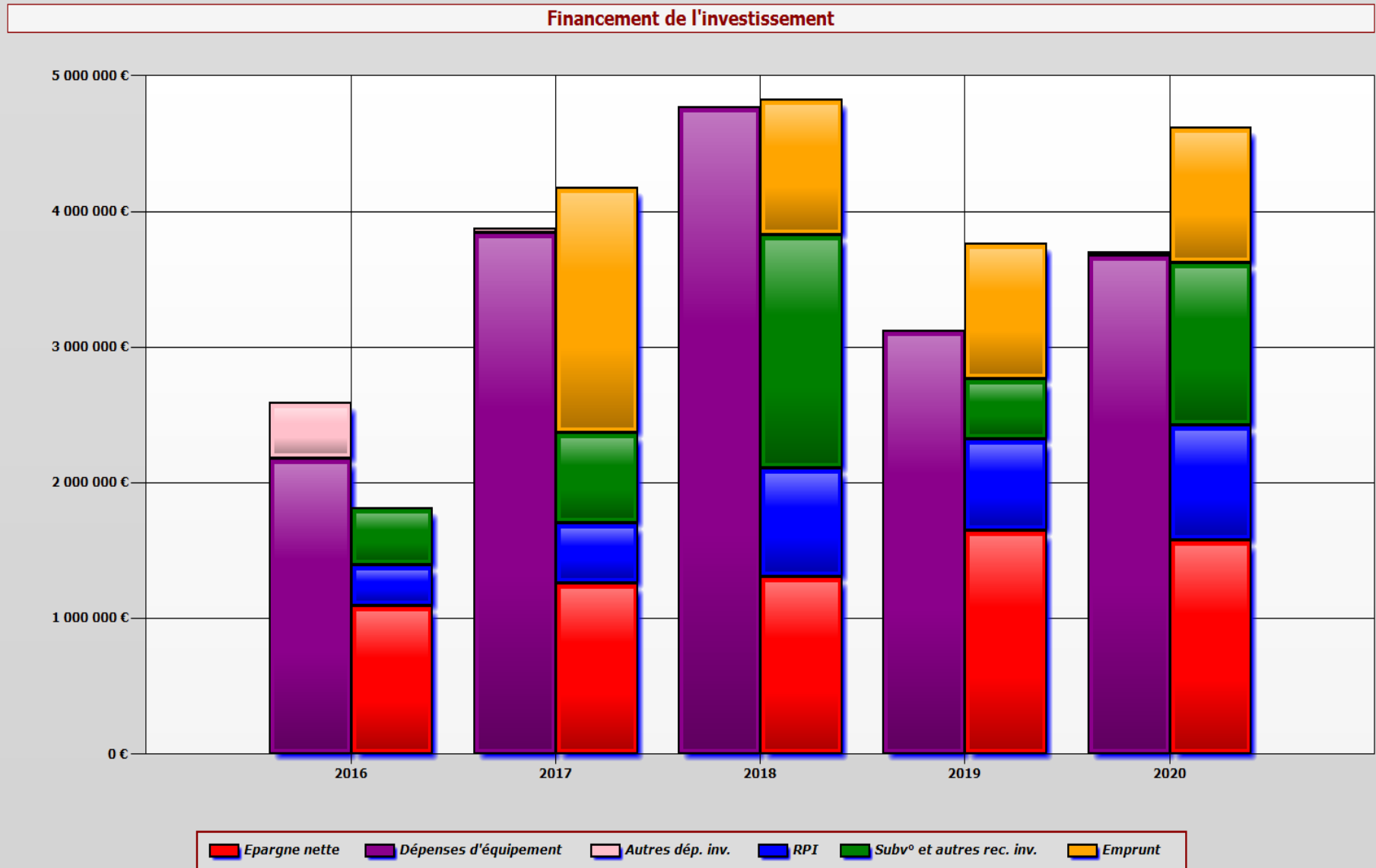
- ❖ L'informatisation de la Médiathèque



# Résultat d'investissement 2020

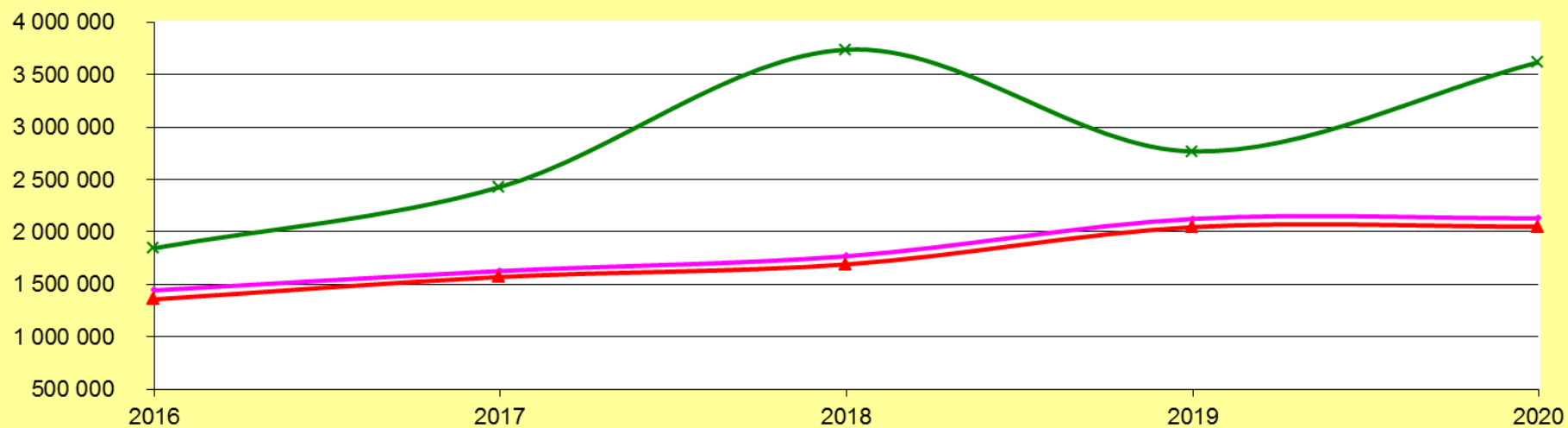
- Les dépenses ont été financées par un emprunt de 1 000 000 €, l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, les subventions et le fonds de compensation de la TVA.
- Les projets principaux restant à reporter sur 2021 sont la prison, les travaux de voirie en cours, la rénovation et l'informatisation de l'accueil de la médiathèque, l'acquisition du CSA...
- Les subventions sont liquidées au fur et à mesure de la réalisation des opérations.

# Répartition du financement de l'investissement





## Epargne de gestion et autofinancement



- Epargne de gestion
- Autofinancement brut
- Capacités d'équipement

## C- structure de la dette

La dette est constituée de 6 emprunts à taux fixe :

- ❑ Emprunt de 1 300 000 € (réalisé en 2009) taux 1.15 %  
( renégocié en 2016) échéance en 2024
- ❑ Emprunt de 1 224 000 € (réalisé en 2011) taux 4.56 %  
Echéance 2027
- ❑ Emprunt de 1 800 000 € (réalisé en 2017) taux 1.34 %  
Echéance 2032
- ❑ Emprunt de 1 000 000 € ( réalisé en 2018) taux 1.28 %  
Échéance 2033
- ❑ Emprunt de 1 000 000 € (réalisé en 2019) taux 0.78%  
Échéance 2032
- ❑ Emprunt de 1 000 000 € (réalisé en 2020) taux 0.84%  
Échéance 2035

L'annuité des emprunts augmentera de 34 193 € en 2021

# L'encours de la dette

L'encours de la dette par habitant est de 589 € ( 815 € moyenne de la strate) ( chiffre 2019)

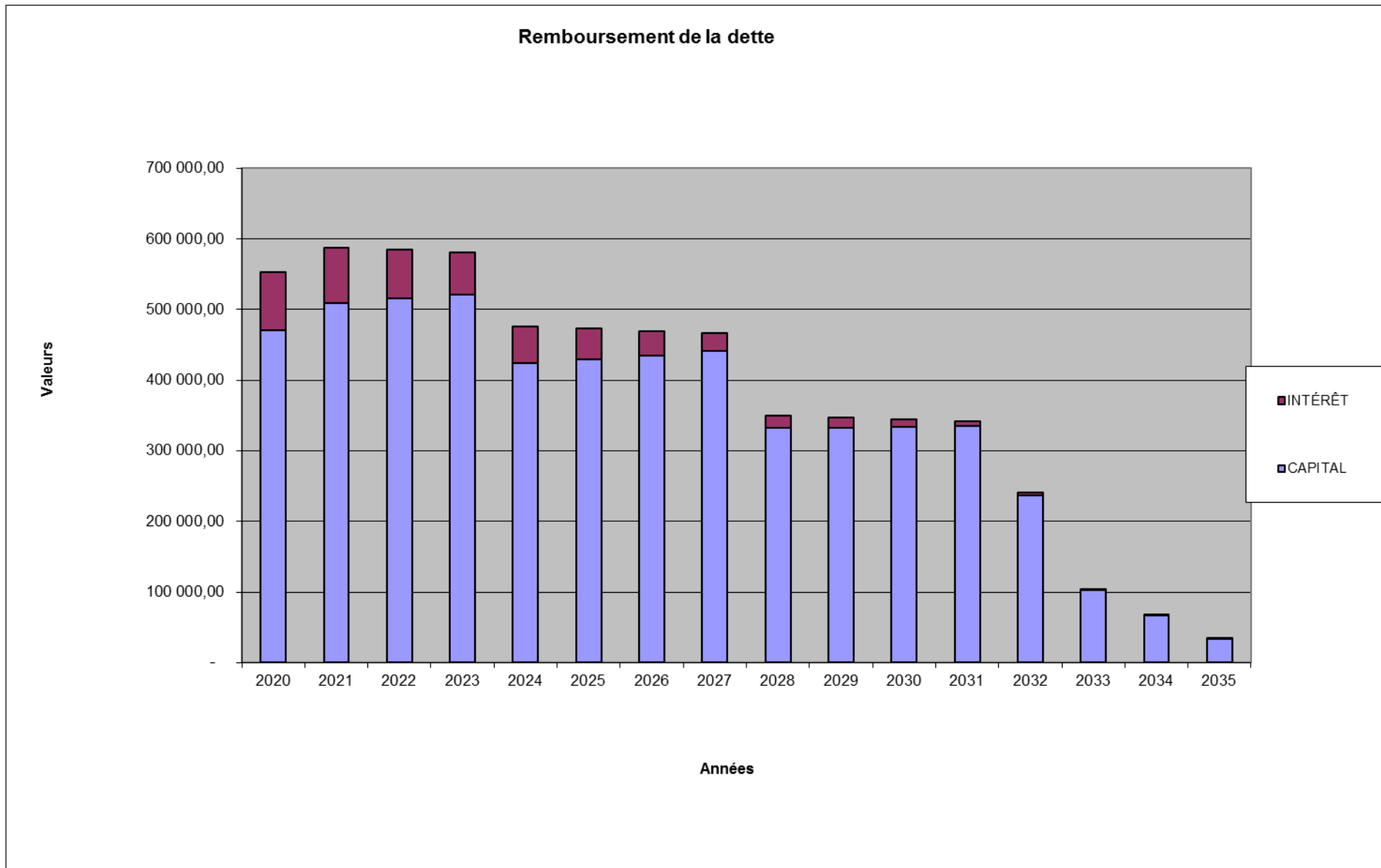
Le nombre d'année pour se désendetter est faible 2.5

Ratio :

€	2016	2017	2018	2019	2020
Annuité de dette	316 886	312 282	460 176	474 846	550 704
Produits de fonctionnement	8 782 814	9 071 409	9 250 443	9 790 432	9 704 371
<b>Annuité / Prod de fct</b>	<b>3,6 %</b>	<b>3,4 %</b>	<b>5,0 %</b>	<b>4,9 %</b>	<b>5,7 %</b>

# Profil d'extinction de la dette

## Sans emprunts nouveaux





# La Trésorerie

- ❑ Une ligne de trésorerie de 500 000 € ouverte en 2019 et valable jusqu'en mai 2020, n'a pas été utilisée.

# L'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement

La loi de finances ne prévoit pas de baisse de la DGF pour 2021, au niveau national.

Pour cette année, on peut prévoir une variation :

→ **de la part forfaitaire**

→ **de la Dotation de Solidarité Urbaine + 3,8% (6 717 €)**

→ **de la Dotation de Solidarité Rurale + 6,76% (38 697 €)**

→ **de la Dotation Nationale de Péréquation + 4,69%  
(7 123 €)**

# Perspective d'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dotation forfaitaire	1 799 847,00	1 690 970,00	1 672 026,00	1 672 120,00	1 651 413,00	1 659 178,73
Dotations d'aménagement (DA)	473 998,00	692 904,00	839 074,00	888 590,00	900 155,00	952 692,81
dont DSU	-	151 808,00	160 071,00	168 802,00	176 287,00	183 004,03
dont DSR	408 193,00	474 352,00	542 691,00	564 095,00	572 084,00	610 781,45
dont DNP	65 805,00	66 744,00	136 312,00	155 693,00	151 784,00	158 907,33
	<b>2 273 845,00</b>	<b>2 383 874,00</b>	<b>2 511 100,00</b>	<b>2 560 710,00</b>	<b>2 551 568,00</b>	<b>2 611 871,54</b>

# Evolution de la masse salariale

La baisse de la masse salariale devrait se confirmer du fait des nombreux départs en retraite enregistrés en 2020 qui impacteront le budget 2021 et des nombreux départs en retraites prévus en 2021.

Les recrutements des nouveaux agents se réaliseront plus en début de carrière : le différentiel sera donc positif.

Sous réserve de décision sur des recrutements liés à des besoins nouveaux, la tendance à la baisse serait donc confirmée.

Pour 2021, l'application du PPCR se termine.

2 tours d'élections (départementales et régionales ) sont prévus avec un doublement des bureaux.

Le traditionnel Glissement, vieillesse, Technicité se traduisant par les avancements de grade et d'échelon sera stable.

Il n'est pas prévu de valorisation du point d'indice au niveau national.

Le passage aux 1607 heures devrait être réaliser en 2021 et les lignes directrices de gestion appliquées avec notamment en lecture la valorisation des agents contractuels pour concourir à l'attractivité de notre territoire et valoriser les acquis des agents.

# La fiscalité

La volonté est de ne pas augmenter les impôts

Chiffres 2019 * sources impôts,gouv	GRACES	GUINGAMP	PABU	PLOUISY	PLOUMAGOAR	ST AGATHON
<b>POPULATION</b>	2568	7682	2913	2181	5530	2317
<b>TAUX TH 2019</b>	16,68%	15,40%	16,30%	15,87%	15,29%	15,74%
<b>TAUX TF 2019</b>	18,88%	26,27%	20,02%	22,19%	17,90%	24,13%
<b>TAUX TFNB 2019</b>	57,88%	59,35%	57,12%	83,09%	70,43%	81,86%
<b>PDT FISCAL/POPULATION</b>	462	439	367	351	376	670

# l'autofinancement

Le taux d'épargne brute (épargne brute/recettes réelles) est de 19,46% en 2020 et est le résultat d'une bonne gestion des dépenses et des recettes. Il indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser la dette.

Un taux d'épargne brut autour des 8% signifie que la situation de la collectivité est correcte.

# Planification de l'investissement 2020 - 2021

## Les projets 2021

La réalisation des travaux de la place de la République

La sauvegarde de l'Hôtel de la Monnaie

La rénovation de l'immeuble Castel

La rénovation énergétique de la Médiathèque

La rénovation énergétique des bâtiments de Kergoz

Travaux de voirie

Acquisition matériel pour les services

La rénovation des équipements sportifs de proximité

# Définitions

- L'épargne de gestion est le résultat dégagé par la section de fonctionnement (après retraitement des opérations exceptionnelles)
- L'épargne brute ou autofinancement brut permet de connaître la capacité de la collectivité à financer ses investissements et à rembourser sa dette en capitale
- La capacité d'équipement permet d'identifier la capacité à investir de la collectivité